

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET TAXES ASSIMILÉES RÉGIME DU RÉEL NORMAL – MINI RÉEL

MODELE OBLIGATOIRE

														(alt. 2	267 du CGI)
PÉRIODE DE DÉ	CLA	RATION Du 01/	06/20	19 a	u 30/	06/20	19								
Horaires d'ouve	ertur	e sur <u>www.impots.</u>	gouv.fr,	rubrique	« Contact	»									
Adresse du service					SIE BORDEAUX 36 RUE JULES FERRY										
					33090 BORDEAUX CEDEX										
		Nom ou dénomination				ZAHRMAL AQUITAINE 33									
Identification du destinataire	1			0 RUE ROBERT CAUMONT											
		Adresse					33000 BORDEAUX								
Raver les indications	s impr	imées par ordinateur q	ui ne corr	espondent	plus à la situa	tion exa	cte de l'	entreprise.	rectifie	z-les e	n rouge.				
SIE	<u> </u>	uméro de dossier	Clé		riode	СМ	OPT	Code se			gime				
OIL	14	unicio de dossiei	Oic	06		OIVI	01 1	00dc 30	SI VICC		RM				
N° d'identification	n de	l'établissement (SIR	RFT) 8	1 5 2 1 3	10181817	1310	10101	1 1				•			
N° d'identification de l'établissement (SIRET) 8 5 2 3 0 8 8 7 3 0 0 0 1 1 N° de TVA intracommunautaire (ne concerne pas les DOM) F R 3 5 8 5 2 3 0 8 8 7 3 0 0 0 1 1															
ATTENTION : ce	cac	lre est réservé au	x entre	prises re	levant de I	a DGE	qui o	nt opté	pour le	e régi	me de c	onsolio	dation d	lu	
recouvrement de	la T	VA au niveau du groupe en tant que membre	roupe (art. 1693	ter du CGI)	, celles	s-ci doi	vent cod	cher im	pérati	vement	la case	ci-contr	re 0005	
Si vous n'avez à	rem	plir aucune ligne d	e ce for	mulaire (d	léclaration	« néan	ıt »), ve	uillez co	ocher la	a case	à droite			0010	X
MODALITÉS DE	DÉC	LARATION ET DE I	PAIEME	NT (voir r	otice 3310-	NOT-S	D)								
PAIEMENT, DATE	E, SIC	GNATURE			RÉSERVÉ	À L'A	DMINIS	TRATIO	N						
Date:16/01	1/20	92.0 Signature	:		Somme :	Da	ite :					Péna	ılités		
Téléphone :			N°	N° PEC					Taux	5 %	g	9005			
							d'opér	ation	 _	 	 _	Taux			9006
Paiement par virement bancaire :			Si vous payez par virement(s), précisez-en le nombre : Taux					%	9007						
Paiement par imputation * :															
* (joindre l'imprimé n° 3516 disponible sur <u>www.impots.gouv.fr</u> ou auprès de votre service des impôts).					Dat						e de réception				
CADRE RÉSERV	ÉÀI	LA CORRESPOND	ANCE												
					J										
				,											
		Des informati			rer et payer v s sont disponi							ssionnels	` ».		



vier 2019
tables jan
erts-comp
AGE Exp

A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES											
	OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)	OPÉRATIONS NON IMPOSABLES									
01	entes, prestations de services 0979				Exportations hors UE			0032			
02	Autres opérations imposables	0981		05	Autres opérations non imposables			0033			
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires 0044 0044 0044 0044 0044 0044 0044 00			5A	Ventes à distance taxables dans un autre État membres au profit des personnes non assujetties – Ventes BtoC						
2B	Importations (entreprises ayant opté pour le dispositif d'autoliquidation de la TVA à l'importation)				Livraisons intracommunautaires à destination d'une personne assujettie- Ventes BtoB			0034			
03	Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage :) 0031				Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France			0029			
3A	Livraison d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France				Achats en franchise			0037			
3B	chats de biens ou de prestations de services réalisés uprès d'un assujetti non établi en France (article 283-du code général des impôts)			7A	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du code général des impôts)						
3C	Régularisations (important : cf. notice)	0036		7B	Régularisations (important : cf. notice)			0039			
В	DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER										
	TVA BRUTE						Base hor	s taxe	Taxe due		
	Opérations réalisées en France métropolitaine										
80	Taux normal 20 %				0207						
09	Taux réduit 5,5 %		0105								
9B	Taux réduit 10 %					0151					
	Opérations réalisées dans les DOM										
10	Taux normal 8,5 %			0201							
11	Taux réduit 2,1 %		0100								
12											
	Opérations imposables à un autre taux (France métr	ne ou DOM)									
13	Anciens taux			0900							
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte e		0950								
15	TVA antérieurement déduite à reverser						0600				
5B	Sommes à ajouter, y compris acompte congés (exprimé										
		16	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 5B)			_					
	La ligne 11 ne concerne que les DOM.	7C	Dont TVA sur importations bénéfic d'autoliquidation	dispositif	0046						
	Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % sont déclarées sur l'annexe 3310 A-SD.			17	Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires						
	3310 A-SD.				Dont TVA sur opérations à destination de Monaco						
	TVA DÉDUCTIBLE		ı	•							
19	Biens constituant des immobilisations							0703			
20	Autres biens et services										
	Autre TVA à déduire										
21	(dont régularisation sur de la TVA collectée [cf. notice])			8001					
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente										
2C	Sommes à imputer, y compris acompte congés (exprimé										
	Indiquer le coefficient de taxation unique applicable	23	Total TVA déductible (ligne 19 à 2C)								
22A	période s'il est différent	24	Dont TVA déductible sur importations	5		0710					
	CRÉDIT										
25	Crédit de TVA (ligne 23 – ligne 16)	0705		28	TVA nette due (ligne 16 – ligne 23)						
26	emboursement de crédit demandé sur formulaire n° 8002		29	Taxes assimilées calculées sur anne	10 A-SD	9979					
AA	édit de TVA transféré à la société tête de groupe sur déclaration récapitulative 3310-CA3G		AB	Total à payer acquitté par la société la déclaration récapitulative 3310-CA (lignes 28 + 29)	roupe sur	9991					
27	Crédit à reporter (ligne 25 – ligne 26 – ligne AA) (Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration)	8003		32	Total à payer (lignes 28 + 29 – AB) (N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)						
	Attention ! Une situation de TVA créditrice dispense pas du paiement des taxes assimilé		(1. Cabilez pas de joindre le regierrer	to regionioni concespondant)							

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens (livraisons de biens) ou à la déclaration européenne de services (prestations de services) à souscrire auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits indirects (cf. notice de la déclaration CA3).